

*Proposition présentée par le député :*  
*M. Thierry Cerutti*

*Date de dépôt : 5 octobre 2017*

## **Proposition de motion**

### **Amendons le contrat de prestations avec la Fondation des parkings**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le canton de Genève est champion national suisse en matière de racket des automobilistes ;
- que, en 2014, les contraventions ont rapporté près de 70 millions de francs à l'Etat ;
- que cette hausse exponentielle est due en partie à l'excès de zèle frénétique des contractuels de la Fondation des parkings ;
- qu'il n'est pas juste de financer une fondation de droit public avec l'argent des contribuables pour ensuite leur faire les poches,

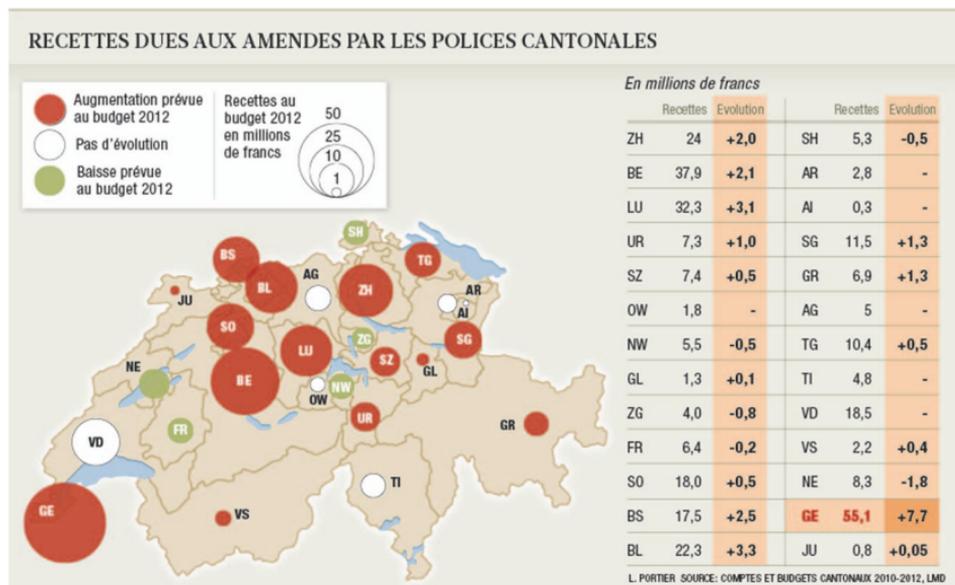
invite le Conseil d'Etat

à assouplir les directives annexées au contrat de prestations avec la Fondation des parkings.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Genève, qui est un des plus petits cantons de notre pays, est aussi celui où les automobilistes sont les plus ponctionnés par le biais des contraventions, comme le démontre le tableau comparatif suivant :



On constate qu'au cours de l'année 2012, les amendes ont rapporté à l'Etat environ 55 millions de francs, soit près de 2,5 fois les recettes réalisées dans le canton de Zurich, qui compte pourtant 3 fois plus d'habitants que celui de Genève.

Au cours de l'année 2014, le budget de l'Etat a enflé de 70 millions de francs, « une manne provenant à 95% de la tonte des automobilistes mal garés, et de ceux ayant commis un excès de vitesse de moins de 10 km/h », si l'on se fie aux chiffres avancés par M<sup>me</sup> Masha Alimi, directrice du service des contraventions.

L'exiguïté de la Ville de Genève entraîne une raréfaction des places de parking en augmentant la difficulté pour les automobilistes de se garer, tout en facilitant le quadrillage systématique par les agents contractuels de la

Fondation des parkings. Ces éléments, combinés avec le décuplement des émoluments et du montant des contraventions décrétés par des magistrats de la droite (Pierre Maudet et Olivier Jornot), sans oublier l'application progressive des mesures restrictives sur la circulation routière avec l'entrée en vigueur de Via Sicura, font ressentir à chaque conducteur de véhicule une certaine frustration sous-jacente à un sentiment d'être harcelé. Un peu comme une vache qui aurait passé toute sa vie à se faire traire, avant d'être vendue au boucher pour sa viande et au maroquinier pour son cuir.

Au regard des montants exorbitants prélevés par l'Etat par le biais des contraventions, nous demandons, avec cette motion, qu'une plus grande tolérance soit appliquée envers les automobilistes du canton. Etant entendu que l'Etat devra prochainement renouveler le contrat de prestations avec la Fondation des parkings, nous aimerions que le Conseil d'Etat assouplisse les directives qui sont annexées à ce contrat, pour démontrer ainsi sa bonne volonté à la population qui a été mise à contribution de manière disproportionnée au cours de ces dernières années.

- Pistes : – gratuité des parkings en ville de Genève les samedis jusqu'à 14h30 ;
- gratuité des parkings pendant les pauses de midi ;
  - autres suggestions ?

Au vu de ce qui précède, nous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.